

AFFAIRE N°38 - Enlèvement des ordures ménagères - Acquisition de bennes tasseuses.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue d'améliorer la qualité du service de ramassage des ordures ménagères et d'assurer le renouvellement du matériel hors d'usage, vous avez approuvé, par délibération en date du 3 juillet 1979, le projet d'acquisition de bennes tasseuses pour un montant de 1 200 000 F.

Toutefois, Monsieur le Préfet, vient de me faire savoir que cette opération peut bénéficier d'une subvention du Ministère de l'Intérieur et non du FIDOM comme prévu initialement.

Le financement de ces acquisitions s'établit donc de la façon suivante :

- Subvention M.I. :	240 000 F (taux 20%)
- Prêt CRCAMR :	960 000 F
	-----
TOTAL.....	1 200 000 F
	=====

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- De renouveler votre accord sur ce projet ;
- d'approuver le financement ainsi mis en place.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vo, B<sup>1</sup> Denis le 18.02.80.

Pour le Préfet, le secrétaire Général Adopté à l'unanimité.

Signé : Patrice MAGNIER . P.C.C.C. x

Pour le Préfet le chef du bureau Délégué x

Signé : Jacques . LACOSTE x